



Paris, le 16 septembre 2010

## **MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC EXANE BNP PARIBAS**

A partir du 16 septembre 2010 et pour une période s'achevant au 31 décembre 2010 et renouvelable par tacite reconduction, la société Sanofi-Aventis a confié à EXANE BNP PARIBAS l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité sont :

- Une somme de 40 000 000 euros ;
- 0 titre Sanofi-Aventis.

### **Direction des Relations Investisseurs**

Europe Tel: + 33 1 53 77 45 45      US Tel: + 1 908 981 5560  
e-mail: [IR@sanofi-aventis.com](mailto:IR@sanofi-aventis.com)

### **Direction des Relations Presse**

Tel: + 33 1 53 77 44 50  
e-mail: [MR@sanofi-aventis.com](mailto:MR@sanofi-aventis.com)